

**MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS
ET DU LOGEMENT**

EXAMEN DU BEPECASER

Session du 15 novembre 2000

ÉTUDE D'UN DOSSIER

Coefficient: 1 - Durée : 3 heures

Sujet : **«HOMMES/FEMMES : LA MARCHÉ VERS L'ÉGALITÉ»**

Faites une synthèse des documents contenus dans le dossier, puis dans une conclusion, exprimez votre opinion personnelle sur la question traitée dans le sujet ou sur un aspect qui vous a particulièrement marqué.

SOMMAIRE

- Droits des femmes en France : Quelques repères chronologiques..... 3
- Pour en finir avec une situation inacceptable..... 4
- Cause des femmes, cause des peuples..... 5
- Les inégalités professionnelles femmes – hommes..... 6
- Des inégalités criantes malgré quelques réussites..... 9
- Les femmes ne sont pas des hommes comme les autres..... 10
- Plaidoyer pour un mouvement social.....11



« (Les hommes)... n'ont-ils pas violé le principe de l'égalité des droits, en privant tranquillement la moitié du genre humain de celui de concourir à la formation des lois, en excluant les femmes du droit de cité ? »

Condorcet, philosophe, dans « Sur l'admission des femmes au droit de cité » - 1789.

DROITS DES FEMMES EN FRANCE: QUELQUES REPERES CHRONOLOGIQUES

EDUCATION

- 1808 Les filles et les femmes sont interdites dans l'enceinte des lycées.
- 1880 Loi Camille Sée : création d'un enseignement secondaire laïque pour les filles différent de celui des garçons (5 ans au lieu de 7, ni philosophie, ni latin, ni grec, pas de baccalauréat).
- 1919 Création du baccalauréat féminin.
- 1924 Uniformisation des baccalauréats masculins et féminins.
- 1959 Mise en place progressive de la mixité dans l'enseignement secondaire.

FAMILLE

- 1907 Les femmes mariées peuvent disposer librement de leur salaire.
- 1965 Une femme mariée peut exercer une activité professionnelle sans le consentement de son mari.
- 1970 Création de l'autorité parentale conjointe.
- 1975 Loi Veil légalisant l'avortement.

TRAVAIL

- 1920 Les femmes peuvent adhérer à un syndicat sans l'autorisation de leur mari.
- 1972 Egalité de rémunération entre hommes et femmes... dans la loi.
- 1983 Loi sur l'égalité professionnelle entre hommes et femmes.
- 1992 Loi sanctionnant le harcèlement sexuel dans les relations de travail.

DROITS POLITIQUES

- 1793 Instauration du suffrage universel : les femmes sont exclues de la citoyenneté.
- 1848 Deuxième République. Rétablissement du suffrage universel ; les femmes sont privées de droits politiques.
- 1919 La chambre des députés se prononce en faveur des droits politiques intégraux pour les femmes. Rejet par le Sénat.
- 1944 L'ordonnance du 21 avril proclame que « les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes ».
- 1945 Les femmes votent et sont élues pour la première fois.

D'après «*Femmes et citoyennes*» de **P. Latour, M. Houssin, M. Tovar**
Editions de L'Atelier - 1995

POUR EN FINIR AVEC UNE SITUATION INACCEPTABLE

La loi constitutionnelle du 8 juillet 1999, dont l'article premier, modifiant l'article 3 de la Constitution, précise que: « **la loi favorise l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et fonctions électives** », représente le point d'orgue du **long combat** mené par les femmes pour mettre un terme à l'exclusion dont elles ont été victimes dans la sphère politique. (...)

La politique a été depuis la Révolution française et pendant un siècle et demi un domaine presque exclusivement masculin. Par l'ordonnance du 21 avril 1944, les Françaises sont enfin devenues électrices et éligibles. Pourtant, aujourd'hui encore, en 1999, alors que les femmes représentent 53 % de l'ensemble des électeurs, le constat est toujours accablant : les femmes demeurent marginales dans la représentation politique. (...)

A l'heure actuelle, **la France est l'avant-dernier pays de l'Europe des Quinze pour le niveau de représentation des femmes dans les chambres basses ou uniques des Parlements nationaux.**

Lors des trois premiers scrutins de 1945 et 1946, celui-ci s'est établi autour d'un chiffre un peu inférieur à 6 % d'élues, pour baisser ensuite lors des scrutins de 1951 (3,5 % d'élues) et de 1956 (3,2 % d'élues), avant de connaître une véritable « traversée du désert » au cours des premières années de la 5^{ème} République (le pourcentage d'élues étant toujours inférieur à 2 % sauf en 1967: 2,1 %). Ce n'est qu'à partir de 1987 que la proportion d'élues remonte pour se stabiliser aux alentours de 6%. Les élections de 1997 marquent en revanche une nette progression d'élues: elles étaient 63 au soir du deuxième tour (soit 10,9 %) ; elles sont 60 aujourd'hui.

Au Sénat, la situation est encore plus accablante: 9 femmes ont été élues en 1995 (7,7 % du total), 3 femmes l'ont été en 1998 (2,9%) ce qui porte le nombre de sénatrices à 19 (sur un total de 321).

La sous-représentation des femmes est également évidente pour les conseils généraux, bien que le nombre des femmes élues soit en progression: 106 femmes élues en 1994 (5,3 %), 162 femmes élues en 1998 (7,9 %). La situation est toutefois meilleure dans les conseils municipaux puisque 21,7% des conseillers municipaux étaient des femmes en 1995. Elle est beaucoup plus satisfaisante au niveau des conseils régionaux et du Parlement européen, et en progression constante ces dernières années. La délégation française au Parlement européen comprend ainsi 35 élues sur 87 membres (40,2 %). Quant aux conseillères régionales, 463 d'entre elles sur 1 829 (soit 25,3%) ont été élues en 1998 (...). Au niveau des exécutifs locaux, la situation des femmes n'est guère plus enviable comme le montre le tableau suivant :

	Nombre de femmes	Nombre total d'élus	%
Maire	2 970	36 496	8,1
Président de conseil général	1	100	1
Président de conseil régional	2	26	7,7

Extrait du « **Rapport d'information au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et femmes** » diffusé à l'Assemblée nationale le 18 janvier 2000.

CAUSE DES FEMMES, CAUSE DES PEUPLES

Les femmes, où étaient-elles, en politique ? Pas vues, pas entendues. Et voilà, brusquement, que la parité rend visible la grande moitié de ce peuple citoyen. Qu'elles existent, les citoyennes, et qu'elles parlent et qu'elles agissent comme ceux qui ont toujours parlé et agi seuls, les hommes ; mais à leur côté. L'égalité en marche devient partie de l'imaginaire de tous. *Exit* le mythe de l'impuissance politique des femmes, de leur non-être dans la décision.

Le symbolique, recréé, médiatisé, fera, dans sa complexité, partie du réel. Il me vient aussi à l'esprit que le réel sans les femmes ou contre les femmes, dans l'Histoire, a coïncidé avec les périodes - ou les prémices - sombres pour nos libertés.

N'avez-vous pas remarqué que chaque fois que les libertés des femmes sont réprimées, celles de tous sont en danger ? Que la démocratie qui commence à être écornée côté féminin va vite sombrer côté universel ? Je ne sais plus qui écrivait « le fouet pour les femmes, c'est le knout* pour les peuples ».

Rappelez-vous la montée du nazisme, les 3 K* imposés aux femmes renvoyées dans leur foyer. Rappelez-vous que le Code pénal nazi, en 1943, introduisit la peine de mort pour avortement, c'est-à-dire contre la liberté des femmes de donner ou non la vie. Et que peu après et pour ne pas être en reste, le Code pénal pétainiste fit de même. (...)

Le totalitarisme commence toujours par les femmes. Une mise en jambes pour la mise en cage de tous. Ce que Stendhal disait a plus que jamais cours : « L'admission des femmes à l'égalité parfaite serait la marque la plus sûre de la civilisation » ; J'ajouterai : et des libertés...

Les pays comme la Suède ou la Norvège ont fait progresser du même pas les droits des femmes (et singulièrement leur représentation politique) et les progrès pour tous.

L'Espagne est l'exemple type : le franquisme avait réduit les libertés des femmes à la portion congrue. Elles furent refoulées dans un état de dépendance totale : économique, sociale et physique, puisque contraception et avortement (comme le divorce) y étaient proscrits. La monarchie démocratique, à petits pas, à pas fermes, libéra la société espagnole de ses carcans, religieux notamment. Les femmes en firent les premières bénéficiaires. Droit de choisir leurs maternités, droit de divorcer, et surtout droit d'être élues et ministres. Gauche et droite ont impulsé le même mouvement libérateur. Et la liberté des femmes devint celle de tout un peuple.

Tout cela est-il hasard, fantasmes, coïncidences ? L'Histoire connaît plutôt les lois de la nécessité. Et elle apporte tous les jours la preuve que la cause des femmes se confond, dans sa dynamique, avec celle des peuples. Et, pour nous, de la République.

*Knout = Fouet à lanières de cuir terminées par des crochets
ou des boules de métal

*Kirche, küche, Kindern = Eglise, cuisine, enfants

Gisèle HALIMI

« La nouvelle cause des femmes »

Editions du Seuil - 1997

LES INEGALITES PROFESSIONNELLES FEMMES – HOMMES

(Interview de Margaret MARUANI, sociologue, directrice de recherche au C.N.R.S.)

Qu'en est-il réellement, selon vous, de la situation comparée des hommes et des femmes sur le marché du travail ? Peut-on évoquer une aggravation des inégalités consécutive à la crise économique ?

Les **inégalités professionnelles** entre femmes et hommes ne sont pas plus fortes. Mais elles sont devenues **plus injustes et plus injustifiables**, tant le poids des femmes est désormais important dans l'activité économique. Dans les années 60, les femmes représentaient un tiers du salariat : aujourd'hui elles en constituent près de la moitié (45,5 %).

C'est, en quarante ans, une véritable rupture sociologique : les normes sociales de l'activité féminine ont changé. Désormais, les filles réussissent mieux à l'école et à l'université que les garçons. Désormais, les femmes ont des trajectoires professionnelles continues : dans leur grande majorité, elles ne s'arrêtent plus de travailler quand elles ont des enfants. Le modèle dominant n'est pas celui du choix (travail ou famille) ; il n'est plus celui de l'alternance (travailler, s'arrêter, retravailler), mais celui du cumul. Le taux d'activité des femmes de 25 à 49 ans est de **80 %**, quand il n'était que de 40% dans les années 60.

Avec cette féminisation massive du salariat, sorte de parité quantitative, on aurait pu penser que les inégalités s'estomperaient. Il n'en est rien, et c'est un objet de perplexité. Combien de temps durera ce grand écart entre le poids des femmes dans l'activité économique et la place qui leur est faite dans le monde du travail ?

- Quelles inégalités vous semblent les plus flagrantes ?

Avec un niveau d'instruction plus élevé et des trajectoires aussi continues que celles des hommes, l'écart de salaire moyen entre hommes et femmes demeure de **24 %** en moyenne, selon l'enquête emploi 1998 de l'Insee. Il était de l'ordre de 36 % en 1950. Certes, c'est un progrès, mais il est indiscutablement lent ! A ce rythme, il nous faudrait plus d'un siècle pour parvenir à l'égalité ... Quant à la mixité du monde du travail, elle n'existe toujours pas. Les 5 millions d'actives supplémentaires venues sur le marché du travail depuis les années 60 ne se sont pas dispersées dans les différents secteurs économiques. Elles ont intégré des secteurs peu valorisés socialement et déjà fortement féminisés. Six catégories socioprofessionnelles regroupent 61 % de l'emploi féminin, c'est-à-dire 6,2 millions de femmes.

- Quels mécanismes poussent à une telle concentration de l'activité féminine ?

La réussite scolaire et universitaire des filles s'est accompagnée du maintien d'une ségrégation sexuée des filières d'enseignement, pour différentes raisons (intérieurisation par les filles des modèles féminins, sexisme des manuels scolaires, orientation par les parents et enseignants, choix « raisonnable » effectué par les filles en fonction du marché du travail ...), qui produisent un cercle vicieux.

Du côté des entreprises, le système d'embauche et de déroulement des carrières est très «**ségrégué** ». Le monde du travail fonctionne toujours avec une vision figée de ce qu'est le travail féminin et masculin. Pour tel poste, l'employeur est convaincu qu'il faut un homme, ou une femme, d'ailleurs. Or la palette des emplois considérés comme masculins est bien plus large. Par ailleurs, lorsqu'on écoute les employeurs, on a l'impression que les femmes sont perpétuellement enceintes ou chargées d'enfants en bas âge. Dans les entretiens d'embauche, on leur demande si elles ont des enfants ou si elles en veulent, ce qu'on ne demande jamais aux hommes qui, eux, sont considérés comme des êtres sans famille.

Les pays scandinaves ont innové dans le bon sens en instaurant des congés de paternité, qui sont perdus si le père ne les prend pas. Car, tant que l'on réfléchit à des solutions spécifiques pour les mères, on creuse le sillon de la discrimination. Le problème des modes de garde des enfants, comme celui de la production domestique, toujours assurée à **80 %** par les femmes, pèse beaucoup sur la vie professionnelle des femmes, mais n'explique pas fondamentalement les différences de carrière. Elles sont liées au fonctionnement du marché du travail, et aux politiques d'emploi.

- Vous évoquez une aggravation récente de la situation relative des femmes qui serait liée au chômage et au temps partiel ?

Les femmes sont victimes d'**un surchômage** : toutes classes d'âge, tous niveaux de diplômes, tous métiers confondus, elles sont largement plus touchées par le chômage que les hommes. On sait que le taux de chômage global est de 12 %, mais dit-on suffisamment que celui des hommes est de 10 %, et celui des femmes de 14 % ? Il y a, sur cette question, un silence qui me choque.

On parle du chômage des jeunes, des plus de 50 ans, des cadres, des peu qualifiés, etc. Mais jamais du chômage des femmes, signe que la **tolérance sociale** à son égard est plus grande. Le chômage des ouvrières, par exemple, est de 20 % ! Mais qui en parle ? Ce silence nous dit que le droit des femmes à l'emploi n'est pas véritablement accepté, que le salaire des femmes demeure dans l'imaginaire social un salaire d'appoint...

- Le temps partiel n'est-il pas malgré tout l'une des clés de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale ?

Le temps partiel n'appartient pas à l'histoire du travail féminin en France : à la différence des pays du nord de l'Europe, les femmes sont entrées massivement dans le salariat à temps plein, dans les années 60. Le temps partiel est un phénomène récent, une création des années de crise : en 1980, il concernait 1,5 million de femmes. Elles sont près de 4 millions aujourd'hui. Depuis vingt ans, tous les gouvernements, quelle que soit leur couleur politique, ont promu le travail à temps partiel, avec toujours, au centre de leur discours, cette idée de « *conciliation entre vie professionnelle et vie familiale* », qui est une façon de ne pas nommer les femmes.

Quand on les sonde, les femmes, bien sûr, disent qu'elles aimeraient travailler moins : le temps partiel a remplacé dans les fantasmes le retour au foyer. Mais quand on les interroge davantage, elles disent qu'elles, personnellement, n'en veulent pas parce qu'elles ne gagnent pas assez, ou qu'elles gagnent trop, ou que les enfants vont grandir...

En France, les travailleurs pauvres sont plus nombreux que les chômeurs, et 80 % d'entre eux sont des femmes. Par le biais du travail à temps partiel, des poches de pauvreté féminines se sont créées au sein du salariat, sur lesquelles règne un silence total. (...) Après quatre décennies d'homogénéisation des comportements d'activité féminin et masculin, on a recréé du travail spécifiquement féminin. Le temps partiel, ce sont les femmes. C'est à elles qu'on l'impose, car c'est pour elles qu'il est socialement admissible.

Le Monde - 28 mars 2000

Propos recueillis par Pascale Krémer

DES INEGALITES CRIANTES MALGRE QUELQUES REUSSITES

Tout commence dès l'enfance. La discrimination, le sexisme s'installent tranquillement.(...) Le niveau d'instruction des femmes progresse régulièrement dans les pays en voie de développement. Entre 1970 et 1990, l'écart entre population masculine et féminine, en termes d'alphabétisation des adultes et de scolarisation, a été divisé par deux. Dans l'enseignement primaire, le taux de scolarisation des filles correspond maintenant à 90 % de celui des garçons, contre 75 % il y a quelques années. Mais si la bataille pour l'égalité des sexes, en matière d'éducation, est, sans bruit, en train d'être gagnée (ce qui constitue, à l'échelle de l'humanité, une formidable révolution culturelle dont on n'a pas fini de mesurer les conséquences), le sexisme demeure presque partout, et se maintient souvent avec la force d'une idéologie.

Ainsi, dans les pays développés, un **subtil conditionnement des mentalités** cherche à maintenir les femmes dans des rôles circonscrits, presque toujours subalternes. Les jouets, les livres pour enfants, la publicité, les dessins animés, les jeux vidéo, le cinéma matraquent les jeunes esprits, leur dictent insidieusement des comportements, leur assignent des fonctions, fabriquent le sexisme.

Un tel endoctrinement favorise la normalisation sexiste, et conforte le machisme (masculin et féminin) dans l'idée que la soumission des femmes est dans l'ordre des choses. La **différence** des sexes est naturelle, certes, mais pas la situation faite aux femmes. Celle-ci est **culturelle**, idéologique. Dans cette perspective, le Programme des Nations unies pour le développement humain (PNUD) a introduit, dès 1995, deux paramètres spécifiques pour mesurer la condition des femmes dans le monde : un indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH), pour mettre en lumière les inégalités sociologiques entre les sexes ; et un indicateur de la participation des femmes (IPF), qui signale si les femmes sont en mesure de prendre une part active à la vie politique et économique, et se fonde sur le pourcentage de femmes parmi les parlementaires, les postes d'encadrement supérieur et de direction, et sur la part du salaire féminin en pourcentage de celui des hommes (il diffère donc de l'ISDH en ceci qu'il expose les inégalités en termes d'opportunités dans un petit nombre de domaines précis et importants).

En 1998, l'indicateur sexospécifique de développement humain (ISDH) a révélé que les femmes sont **en retard sur les hommes partout dans le monde !** Dans chaque pays (163 Etats ont été analysés), elles ont un niveau de développement humain inférieur. Dans le classement des pays selon l'indicateur de participation des femmes (IPF), la Suède arrive en tête ; les femmes y détiennent 40 % des sièges au Parlement et représentent 64 % des personnes exerçant des fonctions techniques ou d'encadrement. La Norvège et le Danemark arrivent aux deuxième et troisième places, et offrent aux femmes de nombreuses opportunités de participer à la vie économique et politique. Les Etats-Unis n'occupent que le onzième rang, les femmes détiennent seulement 11 % des sièges du Congrès, et représentent 53 % des personnes exerçant des fonctions techniques ou d'encadrement.

Quant à la France, elle occupe le **31^{ème} rang !** Loin derrière non seulement l'Espagne (16^{ème}), l'Irlande (21^{ème}), le Portugal (22^{ème}) et l'Italie (26^{ème}), mais aussi les Bahamas (15^{ème}), la Barbade (18^{ème}), Cuba (25^{ème}) et le Costa Rica (28^{ème}).

Le fermier breton dont la femme met au monde une fille dit: « ma femme a fait une fausse couche».

Proverbe d'Anjou

LES FEMMES NE SONT PAS DES HOMMES COMME LES AUTRES

Les femmes pourraient bien changer les règles du jeu dans les nouveaux lieux où elles pénétreraient en y introduisant leurs propres us et valeurs. Cette « féminisation » peut d'ores et déjà être observée dans des secteurs où elles forment une masse critique. Ainsi en va-t-il de la médecine. Les femmes constituent désormais plus de la moitié des jeunes promotions de médecins et des sociologues comme Christian Baudelot et Roger Establet ont pu constater qu'elles introduisaient dans la profession des changements importants en pratiquant plus que les hommes une médecine hospitalière, salariée, de groupe, spécialisée et aussi - ce qui n'est pas la moindre des transformations - en étant plus à l'écoute des patients*. Dans ce cas particulier, elles n'ont pas épousé les pratiques masculines mais ont, au contraire, proposé une nouvelle manière d'exercer un métier. Nos sociologues, qui ont tenté de recenser les cas où les femmes ont conservé leurs valeurs et comportements plutôt que d'adopter ceux des hommes, notent aussi qu'en matière de conduite automobile elles se montrent plus respectueuses du code de la route et des limitations de vitesse et provoquent ainsi, à kilométrage égal, «trois fois moins d'accidents graves ou mortels que les hommes ». Ils soulignent encore qu'il n'y a pas de réduction des écarts entre les taux de suicide des hommes et des femmes, alors que celles-ci travaillent de plus en plus. Or le suicide des hommes serait lié au fait qu'ils sont intégrés pour l'essentiel à une sphère professionnelle individualiste et compétitive dans laquelle le relationnel a souvent peu de place, et moins immergés que les femmes dans la sphère familiale. Ils interprètent donc ce maintien de l'écart par le fait que « les femmes sont capables de vivre leurs relations de travail sur un mode moins hiérarchique et moins compétitif que les hommes, et davantage sur un mode interpersonnel importé de la famille ». Autant d'exemples qui peuvent laisser supposer que les femmes ne sont pas prêtes à brader leurs valeurs et à abandonner leurs manières d'être pour devenir les doubles de ces hommes auxquels, aujourd'hui, elles ne ménagent pas leurs critiques. D'ailleurs, même dans les secteurs où elles sont minoritaires, nombre de femmes disent se comporter autrement que les hommes. Les femmes politiques, notamment, déclarent régulièrement qu'elles se distinguent de leurs collègues masculins en étant plus proches des gens, plus soucieuses de réalités concrètes, plus hostiles à la langue de bois, plus à l'écoute,

Les femmes parviendront-elles à démasculiniser la société future? C'est une question à laquelle il est difficile d'apporter une réponse tranchée, mais des signaux clignotent çà et là pour dire qu'elles pourraient bien en prendre le chemin.

Janine MOSSUZ-LAVAU et Anne de KERVASDOUE
in « *Les femmes ne sont pas des hommes comme les autres* »
Editions Odile Jacob – 1997

* Christian Baudelot et Roger Establet, *Allez les filles !* - Paris, Le Seuil, 1992

PLAIDOYER POUR UN MOUVEMENT SOCIAL

Quels que soient les pays, quels que soient les régimes, la longue marche des femmes vers une participation paritaire aux responsabilités politiques, civiles, religieuses est loin d'être achevée.

La France vient de se doter d'une loi sur la parité pour briser les résistances qui depuis 50 ans bloquent l'avancée des femmes en politique. Désormais, les partis doivent présenter autant de femmes que d'hommes aux élections municipales et plus généralement aux élections à la proportionnelle. La loi ne s'applique qu'imparfaitement aux législatives. Quoiqu'il en soit, il faut bien l'admettre, ce recours à la loi est l'aveu d'un échec retentissant de ces mêmes partis, incapables de répondre aux demandes des femmes, pourtant largement soutenues par l'opinion publique. Le corps politique français, très conservateur, freine de toutes ses forces : une place pour une femme n'est-elle pas une place en moins pour un homme ?

Rien n'est jamais acquis

De Mexico à Beijing*, les grandes conférences des Nations unies ont contribué à sortir les femmes de l'invisibilité. Les femmes ont besoin des lois pour défendre leurs droits, et des institutions pour les faire appliquer. Mais si l'arsenal juridique est parfois nécessaire, il n'est pas suffisant. Il doit s'accompagner d'un mouvement social dont les femmes doivent prendre la tête. Rien n'est jamais acquis en matière de droits des femmes et toute conquête arrachée par les féministes est fragile, parce que le féminisme, pourtant mouvement de transformation sociale par excellence, n'est toujours pas reconnu comme un fait politique.

Tout dépend de la volonté des femmes dès lors que leurs droits fondamentaux sont acquis : droit à l'éducation, au travail, maîtrise de son corps, droit de circuler librement, de posséder des biens, etc. Si tant est qu'elles n'oublient pas qu'il revient aux plus avancées d'entre elles de tendre la main à toutes celles restées au bord du chemin. En Algérie, sur tous les fronts, en tant que femmes elles ont su faire reculer les intégrismes.

Oui, les femmes sont capables de rénover la politique, de la rendre plus accessible, de l'humaniser, d'en éradiquer la violence dès l'instant où elles sont conscientes de la force que leur union peut représenter.

* Beijing: Pékin

Yvette ROUDY

Ancienne ministre des Droits des femmes, présidente de la Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, au Conseil de l'Europe

Le Courrier de l'unesco - Juin 2000

POUR DE MEILLEURES RELATIONS DANS LA SOCIÉTÉ

L'égalité n'est pas un processus naturel et spontané, il s'obtient par la contrainte. Plus les rapports femmes-hommes sont égalitaires, meilleures sont les relations dans le couple, la famille, au travail, dans la société.

Geneviève FRAISSE

Philosophe, historienne, députée européenne

L'humanité - 14.01.2000

**MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS
ET DU LOGEMENT**

EXAMEN DU BEPECASER

Session du 15 novembre 2000

PROPOSITIONS POUR FACILITER LA CORRECTION DE L'EPREUVE

« ETUDE D'UN DOSSIER »

DOSSIER : HOMMES/FEMMES : LA MARCHÉ VERS L'EGALITE

En vue de faciliter la correction, une liste non exhaustive des idées principales relevées dans le dossier vous est proposée.

En aucun cas, il ne s'agit d'un corrigé - type, puisqu'il est demandé aux candidats d'élaborer une synthèse. Les idées contenues dans le dossier doivent être sélectionnées, présentées de façon globale et reliées solidement les unes aux autres.

L'ordre de présentation des points abordés est donné à titre indicatif et ne doit pas être exigé. Une chronologie différente sera acceptée. On s'attachera, dans ce cas, à vérifier la cohérence et l'enchaînement des points évoqués.

Des devoirs courts, mais témoignant d'un véritable effort de synthèse, devront être valorisés par rapport aux devoirs présentant un simple résumé des idées document par document.

■ La lutte des femmes en France pour l'égalité des droits à l'éducation, à la maîtrise de la fécondité, aux responsabilités politiques et professionnelles, représente un long combat toujours inachevé, une longue marche semée d'embûches où rien n'est toujours acquis, un véritable travail pour faire évoluer les mentalités, sortir du silence et de l'invisible la moitié du peuple.

■ En excluant les femmes de la citoyenneté, les révolutionnaires portent une lourde responsabilité quant à la situation faite aux femmes en France. Ainsi, il a fallu attendre 1945 pour que les femmes puissent voter et être élues. Et, pour favoriser enfin l'avancée des femmes en politique et briser les freins d'un corps politique français conservateur, la France a été récemment contrainte de se doter d'une loi sur la parité qui s'appliquera aux prochaines élections municipales et imparfaitement aux élections législatives.

■ La France est l'incontestable lanterne rouge européenne quant à la place laissée aux femmes dans les différentes assemblées où se prennent les décisions politiques. Les chiffres sont éloquentes : La France est l'avant-dernier pays européen pour le niveau des femmes à l'Assemblée nationale : Il a fallu attendre 1997 pour enregistrer une légère progression des femmes députées élues (10,9 %). Quant au Sénat, la situation est accablante (près de 6 %) et les femmes sont sous-représentées, marginalisées dans tous les exécutifs régionaux, départementaux, locaux. La situation est toutefois plus satisfaisante dans les conseils municipaux et régionaux et au Parlement européen.

Pire, si l'on prend l'indicateur des Nations unies de la participation des femmes (IPF) qui porte sur la part active des femmes à la vie non seulement politique, mais aussi économique (pourcentage de femmes parlementaires, cadres supérieurs, directrices...), la France est reléguée au 31^{ème} rang, loin derrière les pays nordiques, exemplaires en matière d'innovations sociales pour intégrer les femmes dans la vie politique et économique.

■ La situation française est particulièrement paradoxale. Les femmes ont investi de façon massive et spectaculaire le monde du travail : presque un salarié sur deux est une femme, leur taux d'activité a doublé en quarante ans pour atteindre 80 %, malgré les exhortations à rester au foyer ou à y retourner. Pourtant, elles continuent à être victimes de fortes inégalités en matière de rémunération, de diversification des emplois, de chômage, de précarité et de pauvreté.

Si le taux d'activité des femmes frise les 80 %, 80 % des travailleurs les plus pauvres sont des femmes. Les pauvres de France sont les femmes. Après la parité quantitative, il reste à construire la parité qualitative et à en finir avec ces injustices injustifiables, compte tenu du lien direct entre le taux d'activité des femmes et le dynamisme de l'économie.

Après la mixité scolaire, il reste à inventer la mixité du monde du travail. En effet, malgré leur réussite scolaire et universitaire supérieure à celle des hommes, les femmes sont parquées dans des secteurs (essentiellement six) peu valorisés socialement et donc à faible rémunération. Malgré la loi de 1983 (loi Roudy), l'écart de salaire moyen entre hommes et femmes reste figé à 24 %. Quel que soit leur âge, leur niveau de diplôme, elles sont victimes d'un surchômage et contraintes à un temps partiel non vraiment choisi. Elles continuent à assurer à 80 % toutes les tâches familiales et domestiques (cf le dessin humoristique sous le sommaire) et de ce fait sont handicapées à l'embauche et dans leur déroulement de carrière. Elles sont donc doublement pénalisées.

■ Cette situation ne peut être le fruit du hasard et montre bien que le droit à l'emploi ou à la responsabilité politique n'est pas encore acquis que ce soit au niveau symbolique, politique ou idéologique. Il existe une véritable tolérance sociale aux discriminations qui frappent les femmes. Tout fonctionne comme si le chômage des femmes était moins grave que le chômage des hommes, comme si le temps partiel était le mode rêvé pour concilier vie familiale et vie professionnelle, faute d'oser avouer que la place des femmes est au foyer.

Ce subtil conditionnement des mentalités commence très tôt, dès l'enfance. Tout est fait (notamment dans les médias, mais aussi à l'école, dans les familles) pour cantonner les hommes et les femmes dans des rôles précis et fabriquer le sexisme et le machisme, ou plutôt l'entretenir car il vient de loin. Pour comprendre le poids des mentalités traditionnelles, il suffit de se reporter au proverbe d'Anjou où la femme (ou la fille) n'était même pas considérée au rang d'être humain, ou encore de se rappeler les pires temps du nazisme ou du pétainisme.

■ Si le totalitarisme commence toujours par les femmes, l'accès au développement, aux libertés passe aussi par les femmes. La cause des femmes est aussi la cause des peuples. Les droits acquis par les femmes bénéficient aux hommes aussi et donc à la société entière. Grâce à leurs innovations, leurs comportements différents, les femmes peuvent faire évoluer la société dans tous ses compartiments. Plus concrètes, plus à l'écoute des autres, plus responsables sur la route, plus solidaires, qualités acquises grâce à leur rôle dans la famille, elles peuvent rendre le monde meilleur, plus humain, plus juste, moins violent, si elles se mobilisent, agissent ensemble pour prendre en mains leur destin. Plus les rapports hommes - femmes seront égalitaires, meilleure sera la vie amoureuse, familiale, professionnelle, civile. L'achèvement de la démocratie, de l'émancipation sociale, économique et politique appartient aux femmes.